

8.3 Registre de notaire, exemple d'écriture cursive du XVI^e siècle (AD06 3E 14/144)

Souvent écrits en extérieur en présence des témoins, les registres de notaire ont une écriture rapide et souvent illisible. Par réaction, et afin de rendre l'écriture publique accessible à la lecture par tous, le Parlement de Paris impose au XVII^e siècle de suivre des modèles d'écriture.

- Pourquoi le Parlement de Paris impose-t-il de suivre un modèle d'écriture ?